



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

commémorations

Question écrite n° 25329

Texte de la question

M. Franck Marlin appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants, sur la proposition de loi, adoptée par le Sénat le 28 mars 2013, faisant du 27 mai la « Journée nationale de la résistance ». Cette journée, qui commémore le rôle de la résistance intérieure française à l'occupation nazie, prévoit également son évocation, le même jour, dans les établissements d'enseignement scolaire. Or cette année marque un anniversaire particulièrement important, le 70e, de la date hautement symbolique et glorieuse de notre histoire que fut la première réunion, en 1943 et sous la présidence de Jean Moulin, des principaux mouvements de résistance et des partis politiques hostiles à la collaboration, créant ainsi le Conseil national de la résistance (CNR). C'est la raison pour laquelle il souhaiterait connaître la volonté du Gouvernement concernant l'inscription de cette proposition de loi, par ailleurs soutenue par le monde des anciens combattants, à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale afin qu'elle soit débattue et appliquée, dans la mesure où elle serait adoptée, dès cette année.

Texte de la réponse

Le ministre délégué auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants est très sensible à la conservation de la mémoire de la Résistance pendant la Seconde Guerre mondiale, car elle constitue l'une des composantes structurantes de l'Histoire collective de la France. La date du 27 mai 1943 est en effet une date chargée de symbole puisque c'est ce jour-là qu'a été créé, sous l'impulsion de Jean Moulin, le Conseil national de la Résistance (CNR) qui regroupait huit grands mouvements : Combat, Libération, Franc-tireur, Front national, OCM, Ceux de la Résistance, Ceux de la Libération et Libération-Nord ; six partis politiques : Parti communiste, SFIO, Parti radical, Alliance démocratique, Fédération républicaine et Démocrates populaires ainsi que deux syndicats : CGT et CFTC. Le ministre souhaite donner sa pleine importance à cet événement fondateur qui a rendu possible la contribution décisive de la Résistance intérieure à la libération de notre pays, et fera du 70e anniversaire de la création du CNR un point fort de la célébration de la Résistance en 2013. Par ailleurs, une proposition de loi relative à l'instauration du 27 mai comme journée nationale de la Résistance a été adoptée en première lecture par le Sénat le 28 mars dernier. Renvoyée à la commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale, cette proposition de loi reçoit le plein soutien du Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Franck Marlin](#)

Circonscription : Essonne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25329

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Anciens combattants

Ministère attributaire : Anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 avril 2013](#), page 4631

Réponse publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7793